

# Utilisation sécuritaire des équipements de levage

Location d'outils  
**SIMPLEX** 110  
ANS



**SUR VOTRE FERME,  
PRÉVENEZ LES  
CHUTES DE TOUS  
LES NIVEAUX**

Michel Cantin, formateur technique  
7 février 2019

# Michel Cantin



# Travail en hauteur

Il y a plusieurs équipements et techniques de travail qui vous permettent de travailler en hauteur.

Autre que celle-ci...



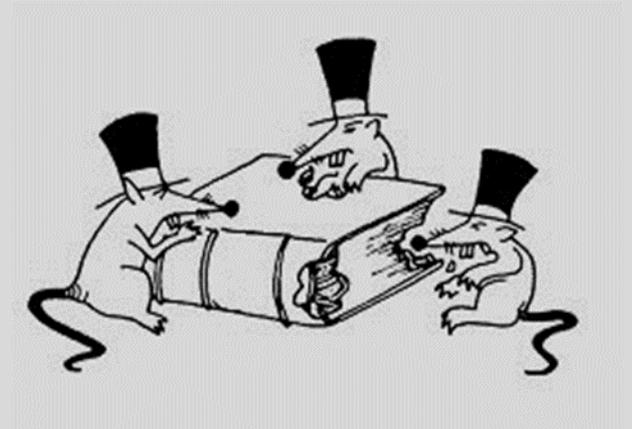
# Chariots élévateurs et plates-formes élévatrices mobiles de personnel



# Les normes canadiennes

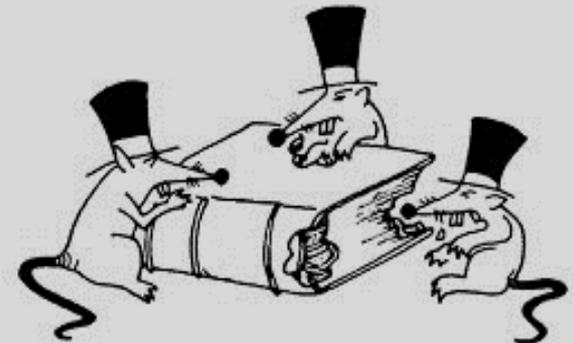
CSA B335-15 / Chariots élévateurs

CSA B354 / Plates-formes élévatrices



# Selon les normes, un opérateur doit...

- Avoir reçu une formation adéquate et avoir réussi les examens théorique et pratique d'accréditation
- **Être familier avec les différents types de contrôle de l'équipement**



# RSST article 256



**256.3.** Formation du cariste

**256.1.** Dispositif de retenue du cariste  
(depuis janvier 2008)



**Fabricant**

**Norme CSA B335-15**  
**Article 4.9.2.3**



# CSA B354.4

## Article 6.4.1.2

Les occupants d'une nacelle **doivent** porter un dispositif antichute



# Les inspections

Selon les normes  
CSA B-354 / CSA B335-15

- L'inspection quotidienne de l'équipement est la responsabilité de l'opérateur
- La fiche utilisée doit comporter les recommandations du fabricant



# L'inspection quotidienne se fait en 2 étapes

- Inspection visuelle
- Inspection opérationnelle

Vérifications pour le mois de: \_\_\_\_\_ Année: \_\_\_\_\_

**Cocher pour les items conformes et mettre un X pour les items défectueux**

éléments à inspecter	Jour	lundi le :	mardi le :	mercredi le :	jeudi le :	vendredi le :	samedi le :	dimanche le :
Fiche d'inspection mécanique, manuel opérattion								
Les fluides: huile moteur, transmission, hydraulique								
Toutes les canalisations à déconnexion rapide								
Fuites d'huile (visuel et sur le sol sous le chariot)								
Composantes structurales - soudures								
Plaque de capacité, étiquettes mises en garde								
Pneus - jantes (usure prématurée, boulons, dommage)								
Radiateur (obstrué papier, carton, strapping, etc)								
L'ensemble du mat: tablier, boyaux chaines ainsi que les fourches (fissures, dommages)								
Phares / feux signalisation, gyrophare)								
L'avertisseur sonore marche arrière + klaxon								
Test opérationnel fonction avant/reculons + direction								
Test opérationnel fonction du mat levage (controles)								
Les freins ainsi que le frein de stationnement								
Poste de commande: cabine, siège, ceinture sécurité								
Niveau d'eau et de la charge de la batterie (si applic.)								
autre élément spécifié par le constructeur								
Chauffe-moteur (localisez-le)		heure du compteur						
Inscrire le chiffre du compteur d'heures de l'équipement								
Vérifié par :(mettre initiales)								
Commentaires:								



Si vous avez décelé un problème, avisez votre supérieur immédiat et n'utilisez pas l'équipement.  
Après 200 heures d'utilisation ou pour toute demande de service veuillez communiquer avec nous à:  
Location d'outils **Simplex** au 1 (800) 361-1486



Cette fiche a été rédigée afin de permettre à l'opérateur d'effectuer l'inspection quotidienne et n'engage pas la responsabilité de Location d'outils **Simplex**.

15 aout2006

# Inspection VISUELLE quotidienne

- Soudures
- Fuites hydrauliques
- État et usure des pneus
- Boulons (roues)
- Barrures
- Gyrophares (cassés)
- Toute autre partie de l'équipement pouvant être vérifiée visuellement



# Inspection OPÉRATIONNELLE quotidienne

## Vérifications au sol

- Mouvement de la tourelle
- Mouvement des mâts ou des ciseaux
- Mouvement du panier
- Descente d'urgence



# Inspection OPÉRATIONNELLE quotidienne

## Vérification au panier

- Traction (avant / arrière)
- Roues directionnelles
- Toute autre partie de l'équipe pouvant être vérifiée de façon opérationnelle



# Inspection VISUELLE quotidienne

- Soudures
- Fuites hydrauliques
- État et usure des pneus
- Boulons (roues)
- Barrures



# Inspection VISUELLE quotidienne

- Chaînes
- Lumières (cassées)
- Vitres
- Toutes autres parties de l'équipement pouvant être vérifiés visuellement



# Inspection OPÉRATIONNELLE quotidienne

- Freins et frein à main
- Lumières (avant, arrière, de recul et clignotant)
- Mouvement du mât et des fourches



# Inspection OPÉRATIONNELLE quotidienne

- Traction (avant / arrière)
- Roues directionnelles
- Gyrophare
- Toutes autres fonctions opérationnelles du chariot



# Inspection périodique



L'inspection périodique s'effectue après 200 heures d'utilisation ou suivant le délai recommandé par le fabricant

L'intervalle entre les inspections peut varier selon la fréquence d'utilisation, la rigueur de l'utilisation ainsi que l'environnement de travail

## Inspection annuelle

S'effectue tous les ans ou après 700 heures d'utilisation

# Inspection structurale

S'effectue sous l'autorité d'un ingénieur **dix ans après la date de construction et tous les cinq ans par la suite**

La plate-forme élévatrice doit être certifiée conforme aux normes en vigueur ou aux éditions précédentes en vigueur au moment de la construction de l'équipement



# RSST

## 245. Conditions d'utilisation

Tout appareil de levage doit être utilisé, entretenu et réparé de manière à ce que son emploi ne compromette pas la santé, la sécurité ou l'intégrité physique des travailleurs.

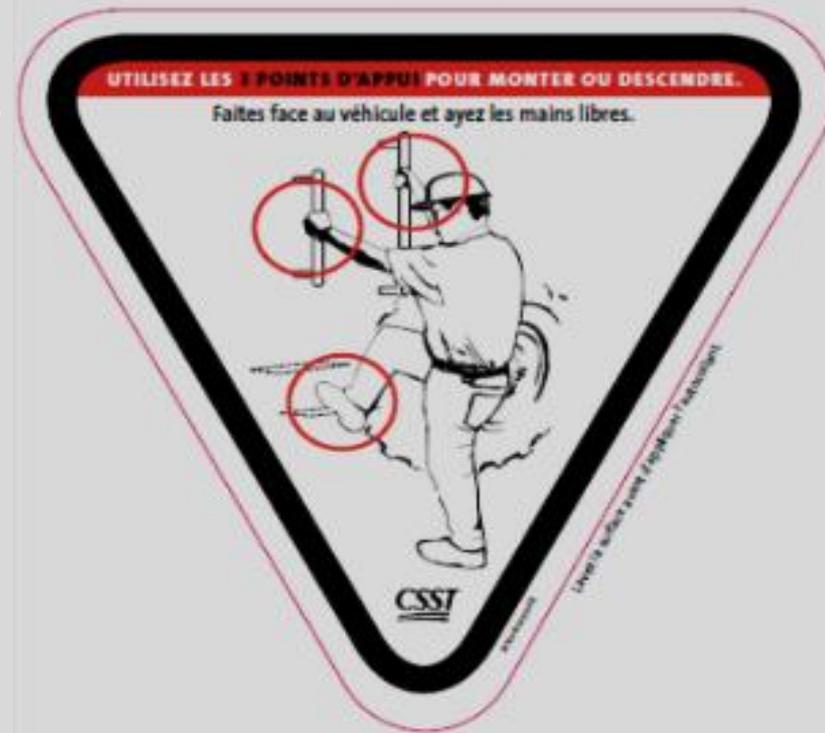
# RSST

## 245. Conditions d'utilisation, 5° alinéa

À cette fin, un tel appareil doit (...) « être inspecté et entretenu conformément aux **instructions du fabricant ou à des normes offrant une sécurité équivalente.** »

# Règles et pratiques de sécurité

Utiliser **toujours trois points d'appui** pour **monter** ou **descendre** de l'équipement, face à ce dernier





E15

www.karrell.it



# Nacelle ou cage de travail pour chariot élévateur



- Équipement conforme et conçu pour ce type de travail
- Chaîne attachée au chariot élévateur

# Nacelle ou cage de travail pour chariot élévateur

- Limite de levage: ne pas dépasser le  $\frac{1}{3}$  de la capacité du chariot, tel qu'indiqué sur la plaque signalétique
- Plancher : niveau aucun dénivellement
- Ancrage, harnais, câble absorbant énergie (bungee)
- Frein à main, position : avant/arrière, neutre

# Nacelle ou cage de travail pour chariot élévateur

- Personnel formé
- Rester aux commandes du véhicule
- Se déplacer avec la plate-forme seulement si celle-ci est abaissée



# Votre comportement est le résultat d'un environnement de travail sécuritaire





- Ni l'un ni l'autre de ces deux travailleurs n'est sécuritaire :
- Le point d'ancrage du travailleur 1 est inadéquat. S'il fait une chute, celle-ci provoquera le renversement de la plate-forme et entraînera le travailleur 2 dans cette même chute.
  - Le travailleur 2 n'est pas attaché.

